



S3Tec

Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

COMITE SYNDICAL

Mercredi 12 novembre 2025

Séance à 18h30

QUESTION COMPLEMENTAIRE

Table des matières

F- CENTRE DE TRANSFERT DE VITRE.....	3
Question 14 – Marché d’Exploitation du CTVM de Vitré : avenant n°2 à intervenir avec TRIBORD	3

F- CENTRE DE TRANSFERT DE VITRE

Question 14 – Marché d'Exploitation du CTVM de Vitré : avenant n°2 à intervenir avec TRIBORD

Rapporteur élu : Serge BOUDET
Rapporteur administratif : Sonia LEBRUMAN

Le Président expose :

Dans le cadre du marché en cours, plusieurs opérations ont été identifiées pour accompagner le développement des flux plastiques sur le centre de transfert et de valorisation matière de S3T'ec à Vitré. Ces actions visent à renforcer la performance du tri, à diversifier les gisements entrants et à moderniser les équipements.

Les prestations prévues sont les suivantes :

- **Accompagnement pour le remplacement de la presse à balles et de son convoyeur d'alimentation**
Prix n°11 – Cette mission comprend l'appui technique du titulaire pour le renouvellement de la presse à balles, élément central du compactage des matières, ainsi que de son système d'alimentation, conformément aux spécifications du CCTP.
- **Recherche de gisements de plastiques rigides**
Prix n°8 – L'objectif est d'identifier de nouveaux gisements de plastiques rigides susceptibles d'être valorisés sur le site, en cohérence avec les exigences techniques et environnementales du marché.
- **Étude d'optimisation de la chaîne de tri**
Prix n°9 – Cette prestation vise à améliorer l'efficacité de la ligne de tri existante pour le traitement des plastiques, en intégrant des solutions techniques adaptées aux flux identifiés.
- **Accompagnement pour l'apport de plastiques tiers**
Cette opération, complémentaire aux précédentes, permettra d'élargir les sources d'approvisionnement en plastiques, en lien avec les partenaires du territoire.

Un **tarif forfaitaire** a été fixé pour l'ensemble de ces prestations dans le cadre du marché. Toutefois, certaines opérations étant encore en cours de réalisation, il est proposé de mettre en place un **paiement par tranches**, en fonction de l'état d'avancement des missions. Cette modalité permettra une rémunération progressive et adaptée aux livrables effectivement réalisés.

Modalités de rémunération par tranches

Afin d'adapter le paiement à l'état d'avancement des missions, il est proposé de répartir la rémunération forfaitaire selon les tranches suivantes :

1. Recherche de gisements de plastiques rigides (Prix n°8)

- **30 %** à la remise d'un état des lieux initial des gisements existants et potentiels.
- **40 %** à la présentation d'un rapport intermédiaire incluant les contacts, volumes estimés et faisabilité logistique.
- **30 %** à la validation finale des préconisations d'apport.

2. Optimisation de la chaîne de tri (Prix n°9)

- **50 %** à la présentation des scénarios d'optimisation et des simulations de flux.
- **50 %** à la validation finale du plan d'action retenu.

3. Accompagnement pour le remplacement de la presse à balles (Prix n°11)

- **50 %** à la remise du cahier des charges technique pour le nouvel équipement.
- **20 %** à l'accompagnement pendant la phase de consultation et de choix du matériel.
- **30 %** à la réception du matériel et à la validation de la mise en service.

L'avenant 2 n'a pas d'impact financier. (joint en annexe page suivante)

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur l'avenant 2 à intervenir au marché d'exploitation signé avec TRIBORD pour assurer les prestations de préparation des plastiques sur le Centre de Transfert et valorisation matière à Vitré, et dans l'affirmative à autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant 2, ainsi que tous documents y afférents.



MARCHE PUBLIC
MODIFICATION N° 2...

Ce formulaire est un modèle de **modification (ex-avenant)**, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
S3T'ec (SYNDICAT de tri, TRAITEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE E CIRCULAIRE)

Siège social : 45 route des Eaux 35500 VITRE

Adresse postale et correspondance :
28 rue Pierre e Marie Curie 35500 VITRE
Siret : 200 084 945 000 19 APE : 3811Z

Tel 02 99 74 44 47 Email : contact@s3tec.bzh – Contact : Magali MEYNARD

B - Identification du titulaire du marché public

Compléter les informations suivantes :

- nom commercial et dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire :
TRIBORD
- adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement) :
7 rue de Vendée 29200 BREST
- adresse électronique :
- numéro de téléphone :
- et numéro SIRET : 3788016820044

(En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement)

C - Objet du marché public

▣ Nom du marché public initial :

Exploitation du Centre de Transfert et Valorisation matière de Vitré N°24VF41

▣ Objet du marché public :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Le marché de prestations de service porte sur l'exploitation du centre de transfert et valorisation matière de Vitré.

☒ Date de signature du marché public initial : 08/01/2025

☒ Procédure de passation choisie :
Appel d'offres ouvert européen

☒ Durée d'exécution du marché public :
Le marché est conclu pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2025, reconductible tacitement deux fois un an, soit jusqu'au 31 mars 2030 au plus tard.

☒ Montant initial du marché public :

- Montant HT : 2 117 278,9 € HT
- Taux la TVA :
- Montant TTC :

Montant après avenant 1 :

- Montant HT : 2 186 291 €

D - Objet et motivation de la modification

➔ Cocher une des six situations suivantes, exhaustivement énumérées, pouvant justifier une modification, conformément à l'article L.2194-1 du code de la commande publique :

- ☐ 1° Les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux ;
- ☐ 2° Des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires ;
- ☒ 3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;
- ☐ 4° Un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché ;
- ☐ 5° Les modifications ne sont pas substantielles ;
- ☐ 6° Les modifications sont de faible montant.

➔ Fournir les éléments attestant que vous respectez les critères réglementaires correspondants.

Pour mémoire :

- pour les points 2 et 3, le montant de chaque modification ne peut être supérieur à 50 % du montant du marché initial,
- pour les points 1, 4, 5 et 6, le montant de la modification est limité à 10 % pour l'ensemble des modifications cumulées d'un même marché de services ou de fournitures, ou à 15 % pour les modifications cumulées du montant du marché initial pour les marchés de travaux.
- ◆ Les conditions à respecter pour les différentes modifications autorisées sont détaillées aux **articles R 2194-1 à R2194-9 du code de la commande publique**.

Motivation de la modification (quel que soit le point sélectionné) :

Dans le cadre du marché en cours, plusieurs opérations ont été identifiées pour accompagner le développement des flux plastiques sur le centre de transfert et de valorisation matière de S3T'ec à Vitré. Ces actions visent à renforcer la performance du tri, à diversifier les gisements entrants et à moderniser les équipements.

Les prestations prévues sont les suivantes :

- **Accompagnement pour le remplacement de la presse à balles et de son convoyeur d'alimentation**
Prix n°11 – Cette mission comprend l'appui technique du titulaire pour le renouvellement de la presse à balles, élément central du compactage des matières, ainsi que de son système d'alimentation, conformément aux spécifications du CCTP.
- **Recherche de gisements de plastiques rigides**
Prix n°8 – L'objectif est d'identifier de nouveaux gisements de plastiques rigides susceptibles d'être valorisés sur le site, en cohérence avec les exigences techniques et environnementales du marché.
- **Étude d'optimisation de la chaîne de tri**
Prix n°9 – Cette prestation vise à améliorer l'efficacité de la ligne de tri existante pour le traitement des plastiques, en intégrant des solutions techniques adaptées aux flux identifiés.
- **Accompagnement pour l'apport de plastiques tiers**
Cette opération, complémentaire aux précédentes, permettra d'élargir les sources d'approvisionnement en plastiques, en lien avec les partenaires du territoire.

Un **tarif forfaitaire** a été fixé pour l'ensemble de ces prestations dans le cadre du marché. Toutefois, certaines opérations étant encore en cours de réalisation, il est proposé de mettre en place un **paiement par tranches**, en fonction de l'état d'avancement des missions. Cette modalité permettra une rémunération progressive et adaptée aux livrables effectivement réalisés.

Modalités de rémunération par tranches

Afin d'adapter le paiement à l'état d'avancement des missions, il est proposé de répartir la rémunération forfaitaire selon les tranches suivantes :

1. Recherche de gisements de plastiques rigides (Prix n°8)

- 30 % à la remise d'un état des lieux initial des gisements existants et potentiels.
- 40 % à la présentation d'un rapport intermédiaire incluant les contacts, volumes estimés et faisabilité logistique.
- 30 % à la validation finale du rapport et des préconisations d'apport.

2. Optimisation de la chaîne de tri (Prix n°9)

- 50 % à la présentation des scénarios d'optimisation et des simulations de flux.
- 50 % à la validation finale du plan d'action retenu.

3. Accompagnement pour le remplacement de la presse à balles (Prix n°11)

- 20 % à la remise du cahier des charges technique pour le nouvel équipement.
- 50 % à l'accompagnement pendant la phase de consultation et de choix du matériel.
- 30 % à la réception du matériel et à la validation de la mise en service.

Incidence financière de la modification :

La présente modification n° a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒

Non

☐

Oui

Modification(s) précédente(s) :

- N° 1. du - Montant HT : 69 013.00 €
-

- ...

Incidence de la présente modification si sélection des points 1, 4, 5 ou 6 susvisés en page 2 :

Soit

- Montant HT :
- Taux de la TVA :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :
- % d'écart cumulé introduit par la modification :

→ *Incidence de la présente modification si sélection des points 2 ou 3 :*

- Montant HT :0 €
- Taux de la TVA :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification : ...Zéro.....

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)
Le Président S3T'ec

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

☒ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification »

A, le

Signature du titulaire,

☒ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

☒ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)